conformément à la recommandation et au rapport du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

—C'est là le rapport unanime des seize membres représentant tous les partis. Je n'ai pas l'intention de demander plus que la 1ère lecture ce soir. J'invite la Chambre à accepter les principes de la résolution et les modifications proposées par les membres de ce que j'estime le comité le plus compétent que la Chambre ait jamais eu. Lundi ou mardi prochain nous pourrons aborder les détails du bill, soit lors de la première, soit lors de la deuxième lecture, au gré de la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Golding.)

M. BROOKS: Le ministre va-t-il faire une courte déclaration à ce sujet?

L'hon. M. MACKENZIE: Je m'étais proposé de fournir une explication complète lors de la première ou de la deuxième lecture du bill mais, si le comité me le permet, je dirai dès maintenant que, l'an dernier, nous avions adopté la loi sur les indemnités de service de guerre qui contenait trois parties. Or, au cours de l'application de la loi, on s'est rendu compte de certaines lacunes. Cette année, un comité de soixante anciens combattants, membres de la Chambre, représentant tous les partis et tous les groupes, ont travaillé beaucoup et de longues heures sur la loi adoptée l'an dernier. Les membres de tous les partis à la Chambre nous ont accordé une admirable collaboration et le travail du comité s'est accompli dans l'esprit qui a toujours présidé au travail des divers comités qui se sont occupés du bien-être des anciens combattants.

J'aimerais attendre la première et la deuxième lectures du bill pour fournir des explications complètes. Pour ce soir, qu'il me suffise de dire que la loi se fonde sur un rapport unanime du comité après qu'il eut fait preuve d'une coopération magnifique et attentive.

M. BROOKS: J'aimerais dire quellques mots, bien que je ne m'attendais pas à ce que cette question vienne sur le tapis ce soir, et je suis certain qu'il y a cinq minutes, le ministre ne le savait pas plus. Je conviens avec lui que le comité des anciens combattants a très sérieusement étudié la question. Le ministre a dit qu'on avait découvert quelques lacunes dans l'application de la loi. Je ne sais si c'est le mot juste. La loi de l'an dernier péchait sous un certain nombre de points. Les membres du comité ont étudié chaque article avec grand soin. Son premier but, sinon le seul, était de rédiger une loi qui serait à l'avantage des anciens combattants.

Le ministre a dit que le comité avait bien accompli sa tâche et nous sommes tous d'accord avec lui là-dessus. Pendant que le ministre leur adressait ses félicitations, j'ai pu voir les membres du comité se gonfler d'orgueil. Nous attendons les explications qu'il aura à nous fournir lors du débat sur la première ou deuxième lecture.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. L'honorable M. Mackenzie demande à déposer le bill n° 176 tendant à modifier la loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.)

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

Sur la motion de M. Mackenzie la séance est levée à 10 heures 27 minutes du soir.

FIN DU 2E VOLUME